



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse



Secrétariat régional « Grand Nord »

Adresse : 44 rue de Bourgogne 59000 LILLE

Mél : snpespjjsugrandnord@gmail.com

Fédération Syndicale Unitaire

Le changement dans la continuité ou le dialogue social dans la DIR Grand-Nord.

Les directeurs régionaux se succèdent mais les pratiques demeurent les mêmes.

Ainsi lors d'un précédent Comité Technique Inter-Régional en date du 21 décembre 2013 plusieurs questions relatives aux conditions de travail des agents: dépassement du cadre horaire notamment à l'occasion de conduites tardives et lointaines, appréciation des jours fériés notamment en hébergement, étaient restées en suspens, le temps nécessaire à notre nouveau DIR d'y apporter son diagnostic...son expertise.

Pendant ce temps, des collègues peuvent toujours être amenés à prendre des risques inconsidérés afin de poursuivre leur mission, d'autres se voir rogner des congés par le simple « fait du prince », en l'occurrence leur directeur de service. Dans le premier cas, l'incertitude des agents quant à leur niveau de responsabilité est largement entretenue par l'ensemble de la chaîne hiérarchique et, c'est bien à ce titre que se situe notre interpellation. Dans le second cas, les DS font état d'une prescience quant à la lecture des textes ; prescience d'autant plus inquiétante qu'elle est entretenue par l'absence de positionnement de la DIR et, encore une fois, c'est bien à ce titre que se situe notre interpellation.

Ces demandes récurrentes ; de précisions, d'informations, d'engagements, de responsabilisation, adressées vers notre direction régionale ne sont pas nouvelles. Par le passé, la question des dépassements de l'amplitude légale de la durée de travail étaient sans cesse évitée, repoussée vers des niveaux de responsabilité locale et, de façon générale se trouvait sans réponse de la part de notre DIR. Le statut des jours fériés en hébergement sont, pour leur part, l'objet de traitements disparates, traités au cas par cas au gré des saisons et des directeurs de service. Il apparaît, en effet, que chaque année, à l'approche du mois de mai et de ses jours fériés, des directeurs de service imposent une lecture restrictive et personnelle de la charte des temps en vigueur dans la DIR.

Secrétariat Régional SNPES-PJJ/FSU Grand Nord :

G. FAUDOT, co-secrétaire régional: Tel: 03 20 30 12 02 Fax: 03 20 57 47 24

C. CARON, co-secrétaire régional : Tel: 03 21 59 93 25 Fax: 03 21 23 12 64 Portable: 06 31 52 48 69

X. PROUVEZ, secrétaire régional adjoint. : Tel: 03 21 97 55 08 Fax: 03 21 96 60 02

Dans l'un et l'autre des cas nous souhaitons porter à la connaissance de notre nouveau DIR ces problématiques et obtenir de sa part des réponses précises et claires pour chacun :

–un positionnement de principe sur le respect des horaires de travail ainsi que des directives concrètes pour faire cesser les pratiques actuelles qui s'apparentent plus à la politique de l'autruche qu'à une prise en compte responsable de la réalité.

–un positionnement de principe sur la politique de la DIR quant à l'appréciation de la Charte des Temps et des conditions d'obtention des fériés en hébergement ainsi qu'une directive claire et précise auprès de chaque structure.

Force est de constater que les réponses apportées par notre directeur interrégional pendant ce CTIR, du 21 février, laissent les personnels en l'état, face à eux-mêmes et à leurs responsabilités sans que celles-ci soient assumées par leur direction.

Le passé et ces incertitudes sont toujours d'actualité, les réponses apportées sont toujours de même nature et oscillent entre une pseudo incompréhension récurrente des problématiques et une posture d'évitement. Lors de chaque CTIR, le renvoi pour analyse est systématique alors que c'était déjà précisément l'objet et le temps de la réponse.

Voici, encore et toujours, l'état du dialogue social mené dans la DIR grand-nord.

Les personnels de cette interrégion, par leurs représentants interposés, y sont peu considérés. Les postures affichées relèvent bien d'une continuité des politiques précédentes de gestion de la pénurie, voire de son accroissement.